



**PLAN GOUVERNEMENTAL DE CONTRIBUTION  
À L'OCCUPATION ET À LA VITALITÉ  
DES TERRITOIRES 2018-2020**

**Abitibi-Témiscamingue**



Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
Direction du développement et de la coordination

ISBN : 978-2-550-81324-8 (PDF)

Dépôt légal – 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2018

## MOT DU MINISTRE



En 2014, le gouvernement du Québec a amorcé un important virage pour moderniser son approche à l'égard des régions. Il allait de soi que l'une des priorités serait d'assurer la vitalité et l'occupation de l'ensemble des régions.

Les gestes que nous avons accomplis ces dernières années illustrent bien notre intention de mieux adapter notre partenariat aux milieux municipal et régional. Le gouvernement a agi concrètement pour stimuler le développement de tous les territoires, et ce, en s'assurant que les moyens mis en œuvre prenaient leur assise en région.

D'ailleurs, lors des tournées de consultation que j'ai réalisées auprès des élus et des acteurs régionaux, il a été clairement reconnu que ces derniers étaient les mieux placés pour établir les priorités de leurs communautés selon leurs besoins et leurs réalités. Ces priorités constituent le cœur de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 lancée en décembre 2017.

Nous avons donc demandé aux ministères et organismes gouvernementaux assujettis à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* de préciser leurs actions et leurs interventions en fonction des priorités de chaque région et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

J'ai maintenant le plaisir de vous dévoiler l'ensemble de ces engagements qui se trouvent dans le Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020.

Chacune des régions du Québec étant unique, chacune a droit à son propre plan. Partout, nous travaillerons en collaboration avec les acteurs locaux pour élaborer des projets durables répondant aux défis spécifiques des communautés locales. L'époque où le gouvernement décidait seul des grandes stratégies sur l'ensemble du territoire est révolue! Désormais, c'est du bas vers le haut que les décisions se prennent.

Grâce au Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires, nos partenaires municipaux et régionaux seront davantage appuyés dans l'exercice des nouveaux pouvoirs qui leur ont été confiés.

Cela, j'en suis convaincu, favorisera le dynamisme des communautés sur l'ensemble du territoire québécois au bénéfice des citoyens.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martin Coiteux', written in a cursive style.

**Martin Coiteux**

Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
Ministre de la Sécurité publique  
Ministre responsable de la région de Montréal



## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES.....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
<b>LES PRIORITÉS RÉGIONALES.....</b>	<b>10</b>
<b>LES RÉPONSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AUX PRIORITÉS DE LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.....</b>	<b>11</b>
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC.....	11
HYDRO-QUÉBEC.....	12
INVESTISSEMENT QUÉBEC.....	13
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS .....	14
MINISTÈRE DE LA FAMILLE .....	16
MINISTÈRE DE LA JUSTICE .....	18
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX .....	19
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE .....	23
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION.....	25
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION .....	26
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	28
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES.....	31
MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION .....	33
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE .....	34
MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS .....	36
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS .....	37
MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF .....	39
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES .....	41
MINISTÈRE DU TOURISME.....	43
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE.....	44
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC .....	46
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC.....	48
<b>MISE EN ŒUVRE ET REDDITION DE COMPTES .....</b>	<b>49</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>50</b>
<b>ANNEXE .....</b>	<b>51</b>



## **LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES**

ACCORD	Action concertée de coopération régionale de développement
AEC	Attestation d'études collégiales
ATR	Association touristique régionale
AVC	Accident vasculaire cérébral
CAR	Conférence administrative régionale
CAVAC	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
CCTT	Centre collégial de transfert de technologie
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CPE	Centre de la petite enfance
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
CSSSPNQL	Commission Santé et Services Sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador
CTRI	Centre technologique des résidus industriels
DEC	Diplôme d'études collégiales
DRSP	Direction régionale de santé publique
ETR	Éléments des terres rares
FAD	Formation à distance
GESTIM	Système de gestion des titres miniers
HQ	Hydro-Québec
IPS	Infirmières praticiennes spécialisées
IQ	Investissement Québec
ITMAV	Initiative de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
MF	Ministère de la Famille
MFFP	Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
MJQ	Ministère de la Justice
MO	Ministères et organismes
MPA	Meilleure pratique d'affaires
MRC	Municipalité régionale de comté
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
MTO	Ministère du Tourisme
OGAT	Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire

OVT	Occupation et vitalité des territoires
PAI	Plan d'action intersectoriel de prévention en santé
PAJ-CVAT	Programme d'accompagnement justice-clientèles vulnérables de l'Abitibi-Témiscamingue
PAM	Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées
PFM	Politique familiale municipale
PGPS	Politique gouvernementale de prévention en santé
PNSP	Programme national de santé publique
PRDTP	Plan régional des terres publiques
PREM	Plan régional d'effectifs médicaux
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
QADA	Québec ami des aînés
RPA	Résidence privée pour aînés
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
Sépaq	Société des établissements de plein air du Québec
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIGÉOM	Système d'information géominière du Québec
TACEDD	Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable
TSA	Trouble du spectre de l'autisme
UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
VVE	Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec



## INTRODUCTION

Le Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue regroupe les actions prévues pour donner suite aux priorités de développement figurant dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (Stratégie).

Le présent document répond ainsi à l'objectif central de la Stratégie, qui consiste à :

**Exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région.**

Ce plan, d'une durée de deux ans, a été conçu de façon à offrir aux intervenants de la région de l'Abitibi-Témiscamingue un outil permettant de répertorier facilement ces actions en lien avec leurs priorités telles qu'elles sont inscrites dans la Stratégie.

Plus concrètement, l'information est présentée dans une fiche préparée par chaque ministère et organisme concerné.

De façon générale, une première partie de la fiche présente l'offre de service de l'organisation, notamment sa mission ainsi que les programmes généraux qui sont d'intérêt pour la région et qui sont en mesure de répondre à plusieurs des priorités de celle-ci. La seconde expose, le cas échéant, les réponses particulières aux priorités de la région.

Finalement, une dernière section du document traite de la mise en œuvre de ce plan et des mécanismes prévus pour la reddition de comptes.

Rappelons que la Stratégie s'inscrit dans la foulée de l'important virage qu'a amorcé le gouvernement du Québec pour moderniser son approche envers les régions. Lancée en décembre 2017, la Stratégie s'articule autour de priorités de développement établies par les élus en région.

Pour en connaître davantage sur l'occupation et la vitalité des territoires et pour consulter les plans d'action des ministères et des organismes, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

[www.mamot.gouv.qc.ca/ovt](http://www.mamot.gouv.qc.ca/ovt)

## LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région de l’Abitibi-Témiscamingue ont établi les priorités suivantes :

- Priorité 1** Favoriser et soutenir la desserte en Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sur l’ensemble du territoire de la région
- Priorité 2** Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d’apprentissage et de perfectionnement en continu
- Priorité 3** Renforcer l’attractivité de l’Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l’établissement et la rétention de nouveaux arrivants
- Priorité 4** Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations
- Priorité 5** Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d’avenir au sein de l’économie régionale
- Priorité 6** Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d’améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population

## **LES RÉPONSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AUX PRIORITÉS DE LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

### **CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC**

#### **L'offre de service**

Le Centre de services partagés du Québec (le Centre) a pour mission de fournir ou de rendre accessibles aux organismes publics les biens et les services administratifs dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Il se préoccupe de la disponibilité de ses services en région et de l'impact économique régional de son action.

À cet égard, le Centre offre des services aux organismes publics sur l'ensemble du territoire, et dispose de bureaux dans les régions de la Capitale-Nationale, du Bas-Saint-Laurent, de Montréal, et du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Au regard des priorités établies par les régions à travers la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 d'une part, et de la mission du Centre tournée particulièrement vers les ministères et organismes d'autre part, le Centre entend maintenir l'accessibilité et l'offre de ses services dans les régions, notamment dans les domaines des ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et communicationnelles.

L'atteinte de cet objectif se fera par les actions suivantes :

- La prise en compte de la régionalisation dans les stratégies d'acquisition;
- La disponibilité en région du service de dotation des postes offerts au gouvernement du Québec par l'entremise du système de dotation en ligne;
- L'organisation des séances d'examen dans les diverses régions administratives;
- La tenue d'événements promotionnels en emploi en région;
- La coordination, le soutien et la promotion du Programme gouvernemental de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées au sein des ministères et organismes présents en région;
- L'offre de services de mobilité cellulaire aux organismes publics à tarif avantageux par le biais de regroupements d'achats.

#### **Les réponses particulières aux priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue**

La région de l'Abitibi-Témiscamingue n'a pas formulé de priorité interpellant le Centre de services partagés du Québec.

## HYDRO-QUÉBEC

### L'offre de service

Hydro-Québec fournit une alimentation électrique fiable et des services de grande qualité. Grâce à l'exploitation de la ressource hydraulique, nous contribuons de manière importante à la richesse collective et nous jouons un rôle central dans l'instauration d'une économie à faible empreinte carbone. Reconnue comme un leader de l'hydroélectricité et des grands réseaux électriques, nous exportons une énergie propre et renouvelable et valorisons notre expertise ainsi que nos innovations sur les marchés mondiaux. De plus, Hydro-Québec, en tant que société d'État, soutient sans réserve les efforts du gouvernement pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Par ailleurs, Hydro-Québec poursuit activement l'expansion du Circuit électrique, le plus grand réseau de recharge public du Canada, comptant plus de 1 300 bornes de recharge pour véhicules électriques. Son déploiement dans l'ensemble des régions du Québec fait l'objet d'un plan basé sur des critères précis. L'objectif d'Hydro-Québec est de favoriser l'augmentation du nombre de véhicules électriques sur les routes du Québec en offrant un service de qualité aux utilisateurs. Le Circuit électrique, qui adapte ses activités aux exigences du marché, compte avoir installé 2 500 bornes de recharge à l'horizon 2020. Partout sur le territoire, Hydro-Québec veillera à la normalisation de ses stations de recharge dont l'installation nécessitera la participation de différents corps de métier. Le Circuit électrique facilitera les déplacements des électromobilistes en croissance exponentielle et stimulera ainsi le tourisme et l'activité économique dans toutes les régions du Québec. L'électrification des transports est un secteur porteur du développement durable et Hydro-Québec compte y jouer un rôle clé.

Aussi, dans le cadre du renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), Hydro-Québec s'est engagée à donner d'ici 2021, sur l'ensemble du territoire, une formation sur Hydro-Québec et l'aménagement du territoire aux aménagistes de 90 % des MRC et des villes et agglomérations exerçant certaines compétences d'une MRC.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

#### Priorité 5

Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale

- L'entreprise met en valeur son patrimoine bâti et technologique dans diverses régions du Québec, entre autres en offrant des visites d'installations et de lieux exploités en partenariat. Elle favorise ainsi le tourisme régional.

En Abitibi-Témiscamingue, la centrale de la Première-Chute a accueilli gratuitement 944 visiteurs en 2017. En 2018, Hydro-Québec maintient son offre de visites pour l'ensemble de la population.

## INVESTISSEMENT QUÉBEC

### L'offre de service

Investissement Québec (la Société) a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique et à la création d'emplois, et ce, dans toutes les régions. La Société met au service des entreprises une gamme complète de solutions financières, notamment des prêts, des garanties de prêt et de l'investissement en capital-actions afin de les soutenir à tous les stades de leur développement. De plus, elle est responsable de l'administration de mesures fiscales et de la prospection d'investissement à l'étranger.

Investissement Québec compte sur un solide réseau régional réparti dans 17 bureaux à travers le Québec afin d'assurer une couverture du territoire québécois, une présence auprès des dirigeants d'entreprises et d'être à l'affût des enjeux régionaux. Dotée d'un coffre à outils financiers diversifié et unique, Investissement Québec est un partenaire privilégié pour les entreprises de toutes les régions du Québec.

La Société est également présente dans les différents comités régionaux afin de soutenir le développement régional en concertation avec les autres ministères et organismes. C'est le cas, par exemple, des conférences administratives régionales, des groupes tactiques d'intervention, des tables d'action en entrepreneuriat, des comités interministériels, etc.

Enfin, Investissement Québec a lancé, en 2016-2017, avec plusieurs partenaires, l'Initiative manufacturière Investissement Québec afin de dynamiser le secteur manufacturier partout au Québec et ainsi assurer une création de richesse. L'initiative a pris son envol avec une importante tournée de toutes les régions du Québec, au cours de laquelle les acteurs clés du secteur manufacturier québécois ont rencontré des entreprises afin de les inciter à innover et de leur donner les moyens de le faire. Compte tenu du succès de cette tournée, Investissement Québec a poursuivi cette campagne, encore une fois dans toutes les régions, pour une deuxième année consécutive.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

#### Priorité 5

Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale

Pour répondre à cette priorité, Investissement Québec entend :

- Offrir aux entreprises de la région du financement qui répond à leurs besoins;
- Intensifier le démarchage en rencontrant des entreprises non clientes;
- Inciter les entreprises manufacturières à prendre le virage technologique;
- Financer des projets d'entreprises d'économie sociale;
- Organiser, avec les partenaires concernés, la troisième tournée régionale de l'Initiative manufacturière Investissement Québec.

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

### Les réponses particulières aux priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

#### Priorité 2

Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu

- Rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité, notamment par la relation entre la culture et l'éducation, en soutenant l'amélioration de l'offre de sorties et d'activités culturelles pour la petite enfance et tout au long du parcours éducatif, en collaborant avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille;
- Poursuivre le financement de la filière de formation artistique professionnelle avec le programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation en art;
- Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels visés par les deux lois sur le statut professionnel des artistes grâce à une aide financière octroyée par le MCC pour la coordination de la formation continue et à des budgets rendus disponibles par Emploi-Québec pour les activités de formation continue et de perfectionnement répondant aux besoins du milieu culturel en lien avec les exigences des pratiques artistiques ou du marché du travail, dans le cadre de l'engagement tripartite pour la formation continue en culture.

#### Priorité 3

Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants

#### Priorité 6

Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de notre population

- Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations :
  - Accompagner les projets culturels qui concourent à la promotion de la langue française auprès de l'ensemble des citoyens et plus particulièrement auprès des personnes dont la langue maternelle est autre que le français;
  - Encourager la réalisation de projets favorisant des collaborations entre différents milieux (santé, communautaire, immigration, etc.).
- Collaborer à la gestion de l'entente régionale avec Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue pour la gestion des Rendez-vous jeunesse du loisir culturel;
- Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création;
- Promouvoir l'inclusion d'action en développement de publics, notamment auprès des nouveaux arrivants, dans le cadre du programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales.

#### **Priorité 4**

Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations

- Conclure une entente réunissant plusieurs acteurs régionaux permettant de maintenir et de stimuler les actions dirigées vers le rapprochement entre les peuples afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec les Premières Nations du territoire;
- Inclure des projets mettant en relief la culture des Premiers Peuples à l'intérieur des ententes de développement culturel conclues avec les municipalités de la région;
- Participer à des actions prioritaires axées, entre autres, vers les milieux scolaires, la langue, la présence autochtone dans les espaces publics, etc. (Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits).

#### **Priorité 5**

Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale

- Participer à des rencontres des concertations intersectorielles dans la région et démontrer l'incidence de la culture sur le développement régional;
- Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR);
- Appuyer la région dans sa réflexion sur la découvrabilité de l'offre culturelle régionale et sur la refonte des outils de communication;
- Accompagner le réseau muséal de la région;
- Accompagner, grâce à l'entente de développement culturel avec la Ville d'Amos et de la MRC d'Abitibi, le projet du parc hydrique dans le secteur de la MRC d'Abitibi, une initiative qui lie les milieux touristiques et culturels incorporant les arts, le numérique et le patrimoine.

## MINISTÈRE DE LA FAMILLE

### L'offre de service

Le ministère de la Famille (Ministère) a pour mission de contribuer au développement du Québec en favorisant l'épanouissement des familles, le développement des enfants et la contribution sociale, économique et professionnelle des aînés.

Le Ministère contribue à créer des milieux de vie et des environnements favorables aux familles et à favoriser le développement des jeunes enfants en visant l'égalité des chances pour tous et une transition harmonieuse vers l'école. Il soutient les parents dans leur volonté d'équilibrer leurs responsabilités professionnelles et familiales par des programmes qui permettent l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. En plus du financement des infrastructures des CPE, le Ministère procure les ressources nécessaires au financement des dépenses de fonctionnement des services de garde éducatifs à l'enfance. Le Ministère procède d'ailleurs à des exercices de révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance en fonction de la demande, c'est-à-dire des besoins, et ce, en collaboration avec les comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance de chaque région administrative, en plus de participer aux travaux de concertation régionale pertinents.

Les mesures d'aide à la famille permettent notamment le soutien financier à des organismes communautaires Famille dans toutes les régions du Québec, le soutien aux municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) qui désirent élaborer des politiques familiales municipales (PFM), la mise en œuvre et le suivi des engagements pris relativement à la lutte contre l'intimidation et, enfin, le soutien aux enfants par le Soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans ainsi que par le développement du réseau de pédiatrie sociale en communauté.

Les programmes offerts par le Ministère permettent aussi de favoriser le vieillissement actif au sein de la société québécoise, de lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et de soutenir les aînés en situation de vulnérabilité. Pour ce faire, le Ministère met en œuvre le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées, qui couvre la période 2017-2022 (PAM 2017-2022), ainsi que la politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec (VVE). De plus, il soutient financièrement des initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV) ainsi que des projets qui encouragent le partenariat, la concertation et la collaboration entre les acteurs du milieu grâce au programme Québec ami des aînés (QADA), programme qui vise à susciter la participation des personnes âgées au développement social, économique et culturel de leur communauté. Finalement, les municipalités et MRC qui désirent élaborer des politiques et des plans d'action pour adapter leur milieu de vie au vieillissement de la population ont accès au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

### Les réponses particulières aux priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

#### Priorité 6

Afin d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires en vue d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population, le Ministère entend :

- Encourager la participation pleine et entière des personnes âgées par l'élaboration et la diffusion, en coresponsabilité avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, d'un second plan d'action VVE



pour la période 2018-2023, ainsi que par l'aide financière offerte dans le cadre du programme de soutien à la démarche MADA et du programme QADA;

- Mettre en œuvre le PAM 2017-2022 pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées;
- Soutenir, par le biais du programme Ensemble contre l'intimidation, des projets qui visent à venir en aide aux personnes victimes, témoins ou auteurs d'actes d'intimidation;
- En collaboration avec la Commission Santé et Services Sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL), favoriser l'obtention de services qui répondent aux besoins des populations autochtones, notamment par l'intermédiaire du renouvellement de l'entente en matière de services de garde en milieu autochtone.

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

### L'offre de service

Le ministère de la Justice du Québec (MJQ) exerce un rôle unique et essentiel au sein de la société québécoise. Il assume la responsabilité gouvernementale en matière de justice, laquelle constitue l'une des assises de notre société civile et démocratique.

D'une part, en soutien aux tribunaux judiciaires (Cour d'appel, Cour supérieure et Cour du Québec), le MJQ fournit des services de justice sur l'ensemble du territoire québécois. Il compte ainsi sur un réseau de plus de 90 palais de justice et points de service de justice, répartis dans toutes les régions du Québec. De plus, il doit constamment déployer des efforts et consentir des investissements pour maintenir et améliorer les infrastructures immobilières et technologiques en place.

D'autre part, le MJQ trouve important que l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec aient accès aux services de justice et qu'ils soient informés de leurs droits. Il trouve aussi important que les victimes d'actes criminels, les personnes vulnérables, les communautés autochtones et tout autre groupe d'utilisateurs particulier soient soutenus, accompagnés et orientés dans leurs démarches dans le système judiciaire. Pour ce faire, le MJQ, en collaboration avec de nombreux partenaires du système de justice, a mis en place, au fil des années, des organismes (centres d'aide aux victimes d'actes criminels [CAVAC], centres de justice de proximité, etc.) ainsi que des services et des mesures (programme d'accompagnement en santé mentale, programme de mesure de recharge pour adultes, etc.) en vue de venir en aide aux divers groupes d'utilisateurs du système de justice. Le MJQ entend poursuivre leur déploiement au cours des prochaines années.

En matière d'occupation et de vitalité des territoires, les actions du MJQ s'articulent donc autour des deux axes suivants : l'offre de services de proximité et l'adaptation des services aux clientèles régionales.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

#### L'adaptation des services aux clientèles régionales

##### **Priorité 6**

Pour offrir aux Témiscabitiennes et aux Témiscabitiens des conditions de vie favorables et des milieux de vie sécuritaires, notamment par la prévention de la violence, le MJQ entend, en collaboration avec ses partenaires :

- Poursuivre le projet pilote du Programme d'accompagnement justice–clientèles vulnérables de l'Abitibi-Témiscamingue (PAJ–CVAT) qui vise à accompagner les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de déficience intellectuelle et celles présentant des problèmes d'itinérance qui font l'objet d'accusations d'infractions sommaires.

## MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

### L'offre de service

Le MSSS veille à ce que les services de santé soient adaptés aux différentes réalités territoriales et aux besoins des communautés. Le MSSS doit notamment exercer les fonctions nationales de santé publique, assurer la coordination interrégionale des services, s'assurer que les mécanismes de coordination des services entre les établissements de santé et de services sociaux (ci-après appelés établissements) sont fonctionnels; répartir équitablement les ressources financières, humaines et matérielles entre les régions et voir au contrôle de leur utilisation.

Le MSSS exerce sa mission en partageant ses responsabilités avec les établissements, répartis dans 18 régions sociosanitaires. Cette structure se fonde sur l'idée qu'une certaine proximité d'une organisation avec son milieu assure une meilleure correspondance entre les services et les besoins et une adaptation à la réalité des milieux. Les établissements ont la responsabilité d'offrir des services de santé et des services sociaux de qualité qui sont accessibles, continus, sécuritaires et respectueux des droits des personnes. Ainsi, leurs actions et leurs partenaires se situent à l'échelle locale (ex. : communautés, municipalités, milieu scolaire) et régionale.

Pour parvenir à déployer cette gamme de services avec efficience, les CISSS/CIUSSS partagent avec des partenaires territoriaux une responsabilité collective à l'égard d'une offre de services intégrés correspondant aux besoins de la population du territoire et visant à favoriser le maintien ou l'amélioration de la santé et du bien-être de cette population. Les communautés sont des milieux de vie déterminants au regard de la santé et de la qualité de vie de la population. Il importe donc qu'elles offrent des environnements sains et sécuritaires et qu'elles rendent les choix favorables à la santé plus accessibles. En même temps, il est important que les citoyens aient la possibilité d'agir sur les divers facteurs qui influencent leur santé et d'exercer leur pleine participation sociale.

Pour assumer cette responsabilité dite « populationnelle », les CISSS/CIUSSS et leurs partenaires doivent rendre accessible un ensemble d'interventions et de services le plus complet possible, à proximité du milieu de vie des personnes. Ils doivent également assurer la prise en charge et l'accompagnement de ces personnes par le système de santé et de services sociaux. Les partenaires avec lesquels les CISSS/CIUSSS partagent cette responsabilité populationnelle comprennent notamment les cliniques médicales, les entreprises d'économie sociale et des acteurs d'autres secteurs d'activité tels que les milieux scolaire, municipal, emploi, etc. Le partage de la responsabilité populationnelle entre tous les acteurs appelle à un effort d'intégration locale, territoriale et régionale.

Le MSSS désire s'assurer que la population de chaque région ait un niveau d'accès équitable aux services de première ligne et spécialisés, tout en étant adaptés aux différentes réalités des nombreux territoires qui composent le Québec. La création et le maintien d'environnements favorables au développement de communautés saines et sécuritaires, tout comme l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des personnes, sont également une visée importante pour le MSSS et le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), dans la perspective d'améliorer la santé de la population et de réduire les inégalités sociales de santé.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

#### Priorité 6

Voici des exemples de mesures et d'approches réalisées par le MSSS, en partenariat avec les établissements de santé et de services sociaux et les partenaires sociosanitaires locaux, afin de soutenir l'amélioration des

conditions de vie favorables à la santé et au bien-être de la population et le développement de milieux de vie stimulants et sécuritaires.

- Réalisation des objectifs du plan stratégique 2015-2020, notamment les suivants :
  - Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie afin de prévenir les maladies chroniques et les cancers (Objectif 1);
  - Améliorer l'accès aux soins et aux services professionnels de première ligne (Objectif 4);
  - Réduire le temps d'attente à l'urgence (Objectif 5);
  - Assurer des soins et des services spécialisés dans des délais médicalement acceptables (Objectif 6);
  - Améliorer la survie des patients atteints de cancer (Objectif 7);
  - Renforcer la prévention et le contrôle des infections reliées au séjour en milieu hospitalier (Objectif 8);
  - Améliorer les services de soutien à domicile de longue durée (Objectif 10);
  - Consolider l'adaptation des soins et des services aux conditions des personnes âgées (Objectif 11);
  - Assurer des soins palliatifs et de fin de vie respectant les choix des personnes (Objectif 12);
  - Faciliter le développement optimal et la participation sociale des enfants et des jeunes adultes ayant une déficience ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) (Objectif 13);
  - Améliorer la réponse aux besoins des personnes présentant des troubles mentaux graves (Objectif 14);
  - Intensifier l'offre de service en dépendance et en itinérance dans le réseau (Objectif 15);
  - Améliorer le soutien aux familles en situation de négligence (Objectif 16);
  - Favoriser la disponibilité et l'utilisation optimale de la main-d'œuvre du réseau (Objectif 18).
- Mise en œuvre du Programme national de santé publique (PNSP) 2015-2025. Plus particulièrement en :
  - Collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques favorables au développement global des enfants et des jeunes liées notamment aux conditions de vie des familles, à l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance et à la réussite éducative (Service 1.12);
  - Collaborant à la planification et à la mise en œuvre d'une approche intégrée favorisant la santé et le maintien de l'autonomie des aînés vivant à domicile et en hébergement, notamment liée à la création d'environnements physiques sains et sécuritaires ainsi qu'aux problématiques psychosociales, incluant la maltraitance, l'isolement et à la santé dentaire (Service 2.5);
  - Soutenant les initiatives favorisant le développement et le renforcement des capacités des communautés d'agir sur leurs conditions de vie et leur environnement (Service 2.10);
  - Collaborant à la planification et à la mise en œuvre d'initiatives visant l'aménagement et le développement d'infrastructures favorables à un mode de vie physiquement actif et à la sécurité dans les milieux de vie, particulièrement dans les communautés mal desservies ou défavorisées et l'accès physique et économique à des aliments de qualité dans les milieux de vie, particulièrement dans les communautés mal desservies ou défavorisées (Service 2.12);
  - Collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques favorables à la santé, notamment associées aux saines habitudes de vie et aux comportements sains et sécuritaires, à la qualité et à la sécurité de l'environnement physique et aux conditions de vie et au vieillissement de la population en santé (Service 2.14).
- Mise en œuvre de la politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) et Plan d'action intersectoriel de prévention en santé (PAI), spécialement les mesures suivantes :
  - Favoriser les actions du milieu visant à maintenir et à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés (Mesure 2.2);
  - Favoriser l'accès de l'ensemble de la population à des activités et à des installations extérieures et intérieures contribuant à l'adoption et au maintien d'un mode de vie physiquement actif, en toute saison (Mesure 2.3);

- Soutenir les initiatives associées à la santé et au bien-être des aînés dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (Mesure 2.4);
- Outiller le milieu municipal afin qu'une analyse des effets potentiels sur la santé soit intégrée de façon plus systématique dans les démarches de planification territoriale (Mesure 2.6);
- Soutenir les intervenants des secteurs du transport et de l'aménagement du territoire dans la mise en place d'initiatives favorisant la mobilité durable (Mesure 2.8);
- Favoriser l'accès physique et économique à une saine alimentation, particulièrement dans les communautés défavorisées ou isolées géographiquement (Mesure 3.1);
- Améliorer les conditions de vie des populations autochtones (Mesure 3.6).
- Poursuite de l'allocation des ressources destinée aux établissements et aux organismes communautaires du réseau de la santé et des services sociaux dans une perspective d'équité interrégionale;
- Poursuite de la réalisation des PREM visant à assurer une plus grande équité d'accès aux services médicaux;
- Poursuite de l'offre d'un service de mammographie mobile visant à desservir les régions qui n'ont pas de laboratoire d'imagerie médicale offrant ce service à proximité;
- Poursuite des services d'hôtellerie pour les personnes touchées par le cancer et leurs proches;
- Déploiement de 2 000 infirmières praticiennes spécialisées (IPS) dans tout le RSSS d'ici 2024-2025;
- Déploiement de services de proximité et soutien à la qualité et à l'accès aux services de santé mentale;
- Renforcement de la capacité des personnes à prendre en charge leur santé et leur bien-être ou celui de leurs proches, les soutenir en situation de crise et de les orienter, au besoin, vers les ressources les plus appropriées par Info-Santé et Info-Social 811;
- Poursuite de la mise en œuvre du programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique qui vise à structurer l'offre de service en aide domestique, à soutenir financièrement la demande des personnes âgées en perte d'autonomie et à lutter contre le travail au noir;
- Soutien aux organismes communautaires en santé et en services sociaux au Québec par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Une portion des fonds de ce programme aide notamment les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, présentes dans toutes les régions du Québec;
- Amélioration de l'accès aux services offerts par les organismes communautaires aux conjoints ayant des comportements violents et aux hommes auteurs d'abus sexuel ou risquant de commettre un tel abus (Mesure 2.8 du plan d'action en santé et bien-être des hommes 2017-2022);
- Poursuite de la participation au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022;
- Contribution au Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2012-2017 (prolongé jusqu'en 2018), ce plan de 135 mesures contient 32 engagements relevant du MSSS, qui visent entre autres la prévention de la violence et la promotion de la non-violence, le dépistage et l'identification précoce des situations de violence conjugale, l'intervention psychosociale, le travail en concertation et le développement des connaissances. Ce plan inclut un volet spécifique autochtone de 35 mesures, adaptées à la réalité des personnes autochtones.

### **Spécifiquement dans la Stratégie OVT, le MSSS s'engage à :**

- Soutenir la Direction régionale de santé publique (DRSP) d'Abitibi-Témiscamingue dans ses actions intersectorielles visant à créer et à maintenir des environnements favorables au développement de communautés saines et sécuritaires. Par exemple, elle coordonne, avec d'autres partenaires et élus, la

CommunAT, une communauté de pratiques en développement des communautés formée de plusieurs partenaires, dont des élus de la région;

- Accroître l'accès aux modalités de soins par télésanté;
- Déployer les trajectoires de soins pour les personnes à risque ou ayant subi un accident vasculaire cérébral (AVC) dans toutes les régions du Québec;
- Implanter les trajectoires de soins concernant le traitement des infarctus aigus du myocarde dans toutes les régions du Québec;
- Déployer les services de sage-femme dans toutes les régions du Québec, particulièrement dans les territoires où les services ne sont actuellement pas disponibles, soit en Abitibi-Témiscamingue, sur la Côte-Nord, en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et à Laval;
- Assurer la sécurité et le bien-être des personnes âgées habitant dans une résidence privée pour aînés (RPA);
- Développer de nouvelles places et des mesures alternatives pour favoriser l'utilisation optimale des lits de courte durée en centres hospitaliers dans toutes les régions du Québec.

## MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

### L'offre de service

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) exerce un rôle déterminant dans la mise en place de règles et de structures favorisant l'amélioration de la sécurité au sein des différentes régions du Québec. À cette fin, il collabore avec plusieurs partenaires, dont les municipalités, leurs organisations policières et leurs services de sécurité incendie, ainsi qu'avec de nombreux organismes communautaires pour voir à la sécurité des individus, de leurs biens et de leur milieu de vie.

En matière de **services correctionnels**, le Ministère, avec l'appui d'un important réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires, contribue à la protection de la société en offrant des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes contrevenantes dans leur démarche de réinsertion sociale en les aidant à devenir des citoyens respectueux des lois. Dans la région, ce rôle est joué par l'Établissement de détention d'Amos et de la Direction des services professionnels correctionnels de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec.

En matière d'**affaires policières**, le Ministère est responsable notamment de l'application de la Loi sur la police et de la production ainsi que de la mise à jour du *Guide sur les pratiques policières*. Avec cinq postes MRC, deux postes auxiliaires et le poste de police communautaire mixte autochtone répartis sur le territoire, la Sûreté du Québec fournit des services complémentaires à ceux des corps municipaux et autochtones et parfois assure le service dans les endroits non desservis par ces derniers. Le Ministère investit par ailleurs dans plusieurs programmes visant à lutter contre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités.

En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, le Ministère encadre, par la Loi sur la sécurité civile et les règlements qui en découlent, les actions et les responsabilités des municipalités. Il se fait également partenaire des municipalités dans le financement de projets de prévention en vue de réduire les dommages en situation de sinistres et d'accroître la résilience de la population par rapport à certains événements. La Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec soutient les municipalités de la région dans leur préparation leurs interventions et leur rétablissement lorsque des événements causent des dommages importants aux biens et aux infrastructures sur leur territoire.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

#### Priorité 2

Afin de contribuer à l'accroissement du degré de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu, le MSP entend :

- Créer ou moderniser une offre de services liée à la formation et à l'emploi pour les personnes incarcérées afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires concernés.

#### Priorité 4

Afin de favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations, le MSP propose des interventions pour répondre à leurs besoins :

- Créer ou moderniser une offre de services destinée aux membres des Premières Nations et aux Inuits incarcérés en travaillant de concert avec les partenaires concernés;
- Mettre en œuvre le projet d'organisation des services correctionnels pour les Inuits;
- Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans les communautés autochtones admissibles;

- Maintenir des liens étroits avec la nation algonquine par l'entremise des deux agents de liaison de la Sûreté du Québec basés à Rouyn-Noranda et à Val-d'Or.

#### **Priorité 6**

Afin d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population, le MSP entend :

- Contribuer au Projet RABASKA qui consiste à déployer, dans chacune des MRC de la région, des structures de concertation en matière de gestion des risques d'homicide conjugal et familial;
- Améliorer l'accompagnement et le soutien aux jeunes dans leur engagement à adopter un mode de vie saine par l'intermédiaire de son Programme Prévention Jeunesse 2016-2019<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les projets ont déjà été définis dans le cadre de ce programme.



## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

### L'offre de service

Le MAPAQ offre de l'accompagnement et de l'aide financière pour soutenir l'essor du secteur bioalimentaire, favoriser l'innovation et renforcer les synergies entre les différents acteurs. Ce soutien prend diverses formes et permet de répondre à des besoins sur le plan de la formation agricole, de la promotion et de la mise en marché, du développement de la main-d'œuvre, de la recherche et du développement, de la gestion des risques, de l'accessibilité aux services vétérinaires, du développement durable des entreprises et des services-conseils.

En raison de sa présence sur le territoire et par ses interventions, le MAPAQ s'efforce de tenir compte des réalités propres à chacun, de soutenir la mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans les priorités régionales et de leur donner les moyens de se concrétiser.

En effet, dans l'ensemble des régions du Québec, les directions régionales du MAPAQ sont ancrées dans la réalité de leur milieu et elles peuvent intervenir pour accroître le potentiel varié du secteur bioalimentaire avec l'aide de soutiens financiers et par l'accompagnement. Des conseillers spécialisés offrent leur expertise pour répondre aux besoins spécifiques du secteur bioalimentaire, notamment en ce qui concerne la relève, les pratiques agroenvironnementales, les pêches ainsi que l'aquaculture commerciales, la transformation alimentaire, le développement des entreprises et des produits, la commercialisation et la santé animale.

Les réponses aux priorités régionales de développement du secteur bioalimentaire ont été élaborées par les directions régionales du Ministère, qui sont les plus à même d'adapter l'intervention ministérielle aux particularités et aux besoins des intervenants.

Cette approche territoriale de l'intervention ministérielle s'inscrit en cohérence avec la Politique bioalimentaire 2018-2025 *Alimenter notre monde* lancée le 6 avril 2018. Celle-ci vise notamment à développer l'attractivité des territoires, à renforcer la synergie entre les territoires et le secteur bioalimentaire ainsi qu'à miser sur les potentiels des territoires par une intervention adaptée à leurs spécificités.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

#### Priorité 2

Afin d'accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu, le MAPAQ entend :

- Maintenir son offre de formation pour qu'elle réponde aux besoins des entrepreneurs du secteur bioalimentaire.

#### Priorité 5

Afin de consolider et de diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale, le MAPAQ s'engage à :

- Soutenir, sur le plan financier, l'élaboration et la révision des plans de développement de la zone agricole ainsi que l'accomplissement des actions qui en résultent;
- Maintenir son accompagnement et son soutien financier pour permettre aux entreprises de s'adapter et, ainsi, pouvoir leur donner l'occasion d'améliorer leur compétitivité.

## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

### L'offre de service

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie numérique du Québec. Il conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- Administration des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- Appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- Conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- Coordination des interventions gouvernementales relatives au développement du numérique;
- Coordination gouvernementale des mesures d'allègement réglementaire;
- Délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité, et administration de lois;
- Élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- Harmonisation des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation;
- Offre de service aux entreprises sous forme d'accompagnement-conseil et de soutien au développement de leurs activités commerciales;
- Orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent;
- Promotion à l'étranger des produits et services québécois;
- Promotion des intérêts du Québec lors de la négociation de tout accord national ou international qui concerne le commerce.

Les actions du Ministère en matière d'occupation et de vitalité des territoires s'inscrivent dans la vision économique du gouvernement, laquelle repose sur trois piliers : l'entrepreneuriat, le manufacturier innovant et les exportations. Ces actions permettent d'appuyer, avec la collaboration des directions régionales du Ministère, la mise en œuvre des priorités qui ont été définies par les territoires.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

#### Priorité 1

Favoriser et soutenir la desserte en Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région

- Dans le cadre du programme Québec branché, le gouvernement du Québec a annoncé, le 15 décembre 2017, cinq projets qui représentent des investissements de près de 1,5 M\$ et qui visent à brancher 664 foyers à Internet haut débit;

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MESI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

## **Priorité 2**

Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu

- Une convention entre la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et le Centre technologique des résidus industriels (CTRI), d'un montant maximal de 7,5 M\$, est en cours de signature pour les exercices financiers 2018-2019 et 2022-2023. Elle servira au financement d'une portion des frais liés à la réalisation d'un projet de développement des capacités de recherche et d'innovation en matière d'exploitation des métaux stratégiques;
- Par ailleurs, dans le cadre de l'appel de projets visant le développement des connaissances en hydrométallurgie, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) a notamment reçu une aide financière de 28 357 \$ pour le projet Optimisation du traitement des eaux issues des procédés hydrométallurgiques de récupération des éléments des terres rares (ETR) aux fins de leur recirculation. Un troisième et dernier appel de projets sera mis en place au cours de l'exercice financier 2018-2019, et la région pourra bénéficier de cet appel pour faire valoir ses projets de développement des connaissances en hydrométallurgie.

## **Priorité 5**

Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale

- La direction régionale met en œuvre l'offre de service du MESI principalement auprès d'entreprises appartenant aux filières agricole (agrotransformation), forestière et minière. Cette offre comprend notamment l'accompagnement-conseil, l'accès aux différents programmes et mesures ainsi que la mise en place de formations sur les meilleures pratiques d'affaires (MPA);
- En lien avec cette priorité, le MESI appuie dans la région deux créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit le Groupe MISA, qui exploite la filière minière, et Épinex, qui exploite la filière forestière.

## MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### L'offre de service

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

#### Priorité 2

Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu

- Les commissions scolaires et les établissements d'enseignement jouent un rôle majeur en région afin d'assurer l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir. À cet effet, le MEES soutient les commissions scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, que ce soit dans le cadre de la Politique de la réussite éducative et des mesures qui en découlent, dont la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans 2017-2022 (Tout pour nos enfants), ou en application de mesures de règles budgétaires dédiées.

Les activités des instances régionales de concertation concernant la persévérance et la réussite scolaires seront également soutenues financièrement, ce qui profitera à la Table interordres en éducation de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi qu'aux activités d'Action réussite Abitibi-Témiscamingue visant à mobiliser les acteurs régionaux et à développer des partenariats locaux visant la promotion des conditions de la réussite éducative, et ce, afin de contribuer à l'accroissement de la qualification et de la diplomation des jeunes du territoire. Les organismes d'action communautaire autonomes seront également soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation; en Abitibi-Témiscamingue, les organismes financés travaillent en alphabétisation afin d'accroître le niveau de littératie des populations jeunes et adultes ainsi qu'en formation continue auprès d'organismes communautaires.

Le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux collaborent afin d'assurer la continuité et la complémentarité des services aux jeunes et à leur famille. Cette collaboration porte sur toutes les dimensions de l'intervention touchant le développement des jeunes.

Pour assurer une offre de formation diversifiée, les commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue ont accès à un financement ministériel qui leur permet de bonifier leur offre de formation professionnelle afin de répondre aux besoins du marché et de soutenir les petits groupes et les premières cohortes des nouveaux programmes. De l'aide est également versée aux établissements collégiaux afin qu'ils développent leur carte de programmes techniques et de les outiller en vue de l'accueil et de la rétention de leur population étudiante.

Pour la formation universitaire, le MEES soutient l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) quant à sa mission particulière au regard de l'accessibilité de la formation universitaire en région. Ainsi, l'enveloppe de financement de la mission des établissements en région permet d'offrir une variété de cours sur le territoire à des groupes de dimensions restreintes.

Le MEES souhaite également favoriser le déploiement de la formation à distance (FAD) à l'enseignement primaire et secondaire en tenant compte de la réalité des différents milieux, tant francophones qu'anglophones. Il prévoit l'adoption d'orientations ministérielles à cet égard au printemps 2018. Il travaillera ensuite à élaborer un plan de mise en œuvre qui comprendra le soutien à l'établissement de l'infrastructure technologique nécessaire et à la diffusion des ressources d'enseignement, d'apprentissage et d'accompagnement requises.

Par ailleurs, le MEES assure un financement aux établissements d'enseignement supérieur de l'Abitibi-Témiscamingue pour la création d'un pôle régional en enseignement supérieur dans le domaine minier. Dans ce cadre, les établissements souhaitent déployer une série d'actions concertées visant, d'une part, à favoriser la fluidité des parcours de formation technique et universitaire dans le domaine minier et, d'autre part, à développer une capacité de recherche appliquée sur l'amélioration continue dans le domaine minier.

Finalement, en ce qui concerne la recherche, au niveau collégial, le MEES soutient financièrement le centre collégial de transfert de technologie (CCTT) du cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, appelé Centre technologique des résidus industriels, afin qu'il exerce des activités de recherche appliquée, d'aide technique et d'information. Au niveau universitaire, le MEES soutient les infrastructures d'enseignement et de recherche de l'UQAT.

### **Priorité 3**

Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants

- Le MEES n'a pas la responsabilité de faire la promotion des programmes de stages et de l'offre de formation dans une région donnée. Néanmoins, il fait la promotion de ses programmes de soutien financier auprès des établissements relativement à l'alternance travail-études et aux projets qui visent à accroître les apprentissages en milieu de travail.

Le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des commissions scolaires de la région sera bonifié afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés. Cette démarche est complétée par les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts par les commissions scolaires et par des initiatives en adéquation formation-emploi.

Les cégeps de la région obtiennent un financement ministériel afin d'offrir la formation continue (AEC) nécessaire afin de satisfaire aux besoins et à la concertation régionale. Les établissements peuvent déposer des demandes d'autorisation afin d'offrir des programmes d'études en formation technique (DEC et AEC) qui favorisent l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins en main-d'œuvre qualifiée. Le MEES répond financièrement aux besoins en équipement et en locaux des cégeps qui ont reçu ces autorisations. Les cégeps peuvent également recevoir du financement afin de développer et d'offrir des formations de perfectionnement de courte durée menant à une certification locale délivrée par le cégep.

La démarche qui vise à tisser des liens étroits entre les milieux de l'éducation et du travail trouve écho au niveau universitaire, tant pour les étudiants du Québec que pour les étudiants internationaux. Le MEES verse un soutien financier aux universités québécoises, dont l'UQAT, afin de faciliter l'accès aux services de reconnaissance d'acquis et de compétences pour les étudiants internationaux, en plus

d'aider ces établissements à mieux structurer leurs actions d'attraction et de rétention des étudiants internationaux. Des sommes sont aussi consenties afin d'aider les établissements à offrir des formations d'appoint aux personnes immigrantes en démarche d'intégration à un ordre professionnel.

#### **Priorité 4**

Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations

- Le MEES soutient financièrement des projets concernant, notamment, la cohabitation harmonieuse et le dialogue inclusif avec les Premières Nations. Ce financement permet d'appuyer des initiatives qui favorisent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones. Également, dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits, le MEES pilote une mesure qui vise le soutien financier au développement de projets et d'initiatives visant la réussite et la persévérance scolaires des élèves et des étudiants autochtones.

Au niveau universitaire, le MEES soutient les Autochtones de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue par l'entremise de la nouvelle politique de financement des universités et du programme Soutien aux membres des communautés autochtones. Ce soutien sert notamment à favoriser la réussite des étudiants autochtones ainsi qu'à adapter les contenus et à dispenser des programmes de formation que les communautés jugent prioritaires. Un service adapté aux membres des communautés et à la revitalisation des cultures autochtones est également proposé.

#### **Priorité 6**

Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de notre population

- Les organismes municipaux, scolaires et de loisirs de l'Abitibi-Témiscamingue peuvent obtenir un soutien financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, notamment par le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ou le Programme de remplacement des systèmes de réfrigération. À titre d'exemple, pour la région, le MEES a financé le remplacement du système de réfrigération des arénes Jacques-Laperrière et Réjean-Houle à Rouyn-Noranda.

D'autres initiatives locales et régionales sont également financées, notamment par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.

Enfin, le MEES travaille activement avec le réseau scolaire afin d'offrir aux jeunes un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif par l'entremise de différentes politiques nationales, dont la politique-cadre Pour un virage santé à l'école et la Politique gouvernementale de prévention en santé.

## MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

### L'offre de service

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles mène plusieurs grands dossiers qui contribuent à l'atteinte de priorités transversales en occupation et vitalité des territoires tels que :

- Le développement durable : le Plan d'action de développement durable 2016-2021 présente autant d'initiatives du MERN qui vont de pair avec les priorités ciblées par les régions;
- L'acceptabilité sociale : Reconnue comme l'un des facteurs déterminants de réussite des projets qui se développent sur le territoire, le MERN s'est doté d'orientations en matière d'acceptabilité sociale;
- Les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) : Celles-ci permettent de circonscrire les enjeux auxquels les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines doivent répondre. Dans le cadre du chantier de renouvellement des OGAT, le MERN veille à l'élaboration et au respect de la conformité des orientations relatives aux secteurs du Territoire, de l'Énergie et des Mines;
- La participation des communautés autochtones : le MERN entend améliorer ses pratiques en matière de consultation, notamment en adoptant et en rendant publique une politique ministérielle de consultation des communautés autochtones;
- L'approche révisée d'affectation : Le MERN entend répondre à ses engagements de rendre plus transparents et plus participatifs les mécanismes de planification et de conciliation des usages dans les plans d'affectation du territoire publique;
- Les plans régionaux de développement des terres publiques (PRDTP) : Cet outil de mise en valeur des terres du domaine de l'État a pour objectif un développement harmonieux et durable du territoire public au bénéfice de la population. Le MERN entend amorcer en 2018 les travaux en vue de la mise à jour des PRDTP;
- La Politique énergétique du Québec 2030 : Lancée en 2016, elle comporte quatre grandes orientations dont les objectifs contribuent à l'atteinte de plusieurs priorités horizontales mentionnées par les régions;
- La Vision stratégique du développement minier au Québec : Rendue publique en 2016, elle propose des pistes d'action pour permettre à l'activité minière de prendre un nouvel essor et consolider la place du Québec parmi les chefs de file du développement minier;
- Plusieurs outils et initiatives du secteur des Mines : Tous disponibles pour les acteurs locaux afin de favoriser la compréhension, l'intégration et la valorisation des activités minières au Québec. Ils comptent notamment : le système d'information géominère du Québec (SIGÉOM), le système de gestion des titres miniers (GESTIM), le congrès annuel Québec Mines et le Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

#### Priorité 1

Pour favoriser et soutenir la desserte en Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région, le MERN :

- Applique une nouvelle tarification du loyer de certains baux de télécommunication situés sur les terres du domaine de l'État, plus particulièrement pour les baux attribués à des municipalités, à des organismes sans but lucratif ou encore, lorsque des équipements de télécommunication sont destinés à des fins autres que cellulaires.

#### **Priorité 4**

Pour, favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations, le MERN :

- Adoptera et rendra publique une politique ministérielle de consultation des communautés autochtones.

#### **Priorité 5**

Pour consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale, le MERN :

- A contribué au lancement de la Chaire en entrepreneuriat minier;
- Participe financièrement à deux initiatives d'acquisition de connaissances sur de nouvelles technologies dans le domaine des énergies renouvelables et sur l'application de techniques d'amélioration continue aux opérations minières;
- Rend disponibles des chargés de projet qui informeront et accompagneront les promoteurs et les acteurs locaux pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets de mise en valeur du territoire de même que des ressources énergétiques et minérales. Ils encourageront la mise en place de comités de suivi auprès des promoteurs et, à la demande de ces derniers, mettront en place des tables interministérielles régionales sur le développement et la mise en œuvre de ces projets de mise en valeur.



## MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

### Les réponses particulières aux priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

#### Priorité 3

Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants

- Accroître la présence du Ministère dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue à la suite du déploiement régional et de la mise en place de la stratégie d'intervention territoriale par l'entremise des bureaux de Services Québec. Cette présence, axée sur le service à la clientèle, permettra au MIDI:
  - D'assurer aux personnes immigrantes et celles issues de la diversité un service pour faciliter l'intégration en emploi;
  - D'accompagner les entreprises pour les démarches d'immigration à travers les différents programmes disponibles et de leurs exigences administratives;
  - D'offrir des services de proximité pour les partenaires régionaux;
  - De jouer un rôle accru pour faciliter la mise en place de collectivités accueillantes et assurer la participation des personnes immigrantes et celles issues de la diversité à la société québécoise.
- Mettre en place un plan d'action spécifique pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue en matière d'immigration, de participation et d'inclusion de personnes immigrantes et celles issues de la diversité;
- Déployer deux volets de la campagne Ensemble, nous sommes le Québec. Un volet vise à sensibiliser la population à l'apport de l'immigration en région et l'autre volet vise à informer les personnes immigrantes des emplois disponibles en région;
- Soutenir quatre projets novateurs issus de la mobilisation et de la concertation locale (HUBS) pour encourager la concertation des acteurs socioéconomiques du milieu afin qu'ils conjuguent leurs efforts pour l'attraction et la rétention des personnes immigrantes et celles issues de la diversité dans la région. Pour l'année 2018-2019, les projets seront développés à Amos, à Rouyn-Noranda, à Ville-Marie et à Val-d'Or;
- Soutenir cinq organismes à but non lucratif pour réaliser des diagnostics des besoins en matière d'attraction et de rétention de personnes immigrantes et celles issues de la diversité dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Soutenir un réseau d'organismes situés à Montréal (coordonné par l'organisme PROMIS) afin de promouvoir l'établissement en région et faire connaître les besoins de main-d'œuvre de la région de l'Abitibi-Témiscamingue auprès des personnes immigrantes et celles issues de la diversité établies à Montréal;
- Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec deux MRC de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et mettre en valeur l'apport de l'immigration pour le développement économique de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Soutenir les organismes qui œuvrent auprès des personnes immigrantes et celles issues de la diversité afin de favoriser une meilleure concertation des acteurs du milieu;
- Mettre en place un système d'immigration compétitif qui permet d'assurer une adéquation optimale entre les besoins de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et les profils des personnes immigrantes et celles issues de la diversité.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

### L'offre de service

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a pour mission de soutenir l'administration municipale ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire au bénéfice des citoyens.

Le MAMOT offre notamment aux intervenants municipaux des outils financiers pour soutenir le développement local et régional. Mentionnons le Fonds d'appui au rayonnement des régions qui, en complément du Fonds de développement des territoires, peut financer tout projet que les élus d'une région choisissent d'appuyer en lien avec une des priorités de la région. D'autres programmes permettent pour leur part de financer des projets d'infrastructures municipales visant notamment le traitement de l'eau potable et des eaux usées ou la réalisation d'infrastructures communautaires. Du financement est aussi disponible pour soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux impacts des changements climatiques, et pour soutenir la mise en commun des services municipaux afin de les rendre plus efficaces.

Par ailleurs, le MAMOT assure l'animation et la mobilisation des ministères et organismes œuvrant en région, ce qui lui permet d'arrimer les actions de ceux-ci aux priorités régionales. Il poursuit aussi le travail de renforcement de l'accompagnement des MRC dans leurs démarches de planification.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

#### Priorité 4

En matière de relations avec les Premières Nations, les interventions du MAMOT se réalisent par le biais de son engagement dans le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022. Il peut en outre contribuer à sensibiliser le milieu municipal aux réalités autochtones. Ainsi, le MAMOT prévoit :

- Offrir une activité de sensibilisation sur les réalités autochtones à l'intention des élus et des fonctionnaires municipaux.

#### Priorité 6

La région entend agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population. La mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités, ainsi que la réalisation conjointe de travaux, peut être un choix judicieux pour des organismes municipaux qui souhaitent optimiser l'offre de services de proximité sur leur territoire. Pour concrétiser ces projets, le MAMOT entend :

- Accompagner les municipalités en matière de coopération intermunicipale;
- Offrir une mesure d'aide pour soutenir financièrement les initiatives de mise en commun;
- Animer une réflexion pour soutenir cette priorité par l'entremise de la CAR et de la Table en développement social.

En lien avec cette priorité, le MAMOT propose également des interventions en matière d'aménagement du territoire :

- Élaborer des OGAT qui contribuent au développement durable des milieux de vie et qui favorisent plus particulièrement l'accès aux services de proximité;

- Consulter les acteurs régionaux concernés dans le cadre de l'élaboration des OGAT afin de prendre en compte les particularités territoriales et régionales.

Le MAMOT s'est finalement engagé, dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé, à adapter les outils visant à favoriser les actions du milieu. Le MAMOT compte ainsi :

- Simplifier et mieux coordonner les interventions et les communications gouvernementales auprès des municipalités en matière de développement des communautés et des territoires, particulièrement au regard de l'accès à un mode de vie physiquement actif, à une alimentation de qualité et à des environnements naturels et bâtis sécuritaires et conviviaux.

## MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

### L'offre de service

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a pour mission d'assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et de favoriser l'apport économique de ces secteurs d'activité au bénéfice des citoyennes et des citoyens du Québec et de ses régions. Plus précisément, le Ministère a notamment pour mandat :

- D'assurer une gestion durable des forêts;
- De réaliser la planification forestière;
- De gérer les droits et les permis d'attribution des bois et d'encadrer la vente aux enchères des bois;
- De mettre en valeur les forêts privées;
- De protéger les ressources forestières contre le feu, les insectes et les maladies;
- De soutenir le développement de l'industrie des produits forestiers et celui du secteur faunique;
- D'assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats;
- De réaliser des activités d'acquisition de connaissances selon les domaines d'activité, y compris la recherche forestière;
- De gérer les droits et les permis de pêche, de chasse et de piégeage;
- De protéger la faune et ses habitats;
- D'assurer la création et le développement d'un réseau de parcs nationaux.

Le MFFP exerce ses mandats en privilégiant une approche axée sur le partenariat avec les communautés locales et autochtones. Cette approche lui permet d'acquérir une connaissance approfondie du Québec et de ses régions, ce qui en fait un intervenant économique de premier plan dans la planification, la mise en valeur et l'utilisation efficiente des ressources forestières et fauniques.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

#### Priorité 5

Afin de consolider et diversifier les filières agricoles, forestières, minières, touristiques et d'avenir au sein de l'économie régionale, le MFFP entend :

- Poursuivre la délégation de la gestion forestière du territoire public intramunicipal;
- Mettre en œuvre la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023, comprenant diverses mesures pour favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers;
- Poursuivre la mise en œuvre de la vision forestière régionale dont l'objectif est d'identifier des actions porteuses dans le cadre d'une stratégie régionale de production de bois;
- Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée afin de permettre aux usines de transformation de bénéficier d'un volume additionnel à un prix concurrentiel.

## MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

### L'offre de service

La mission du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) est d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec.

En avril 2018, le gouvernement du Québec a dévoilé la Politique de mobilité durable 2030 assortie du Plan d'action 2018-2023. La Politique aborde les transports collectif et actif, routier, maritime, aérien et ferroviaire ainsi que les interventions sur le réseau routier dans une perspective intégrée. La planification des transports en lien avec celle du territoire, le transport collectif régional et interurbain, le transport adapté, l'accessibilité aux régions isolées ou éloignées, la mise à niveau des infrastructures régionales, le déploiement des systèmes de transport intelligents, de nouveaux services de mobilité ainsi que d'équipements soutenant l'électrification des transports et l'utilisation d'énergies propres sont autant de domaines où le gouvernement entend intervenir pour stimuler la vitalité des régions, notamment par l'entremise de programmes de soutien financier destinés aux intervenants municipaux.

En mars 2018, le MTMDET s'est doté d'un cadre de gestion des relations avec les municipalités. Ce cadre permettra de renforcer les échanges avec le milieu municipal, d'assurer la cohérence des actions en matière de transport et d'aménagement du territoire et d'offrir un soutien accru aux intervenants municipaux.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

Les intervenants de la région de l'Abitibi-Témiscamingue ont ciblé une priorité en lien avec la mobilité :

#### Priorité 6

Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population

Relativement à cette priorité, le MTMDET a déterminé les réponses suivantes :

- Action 1 – Favoriser l'accès aux transports pour la population aînée.
  - Le MTMDET entend poursuivre son soutien aux organismes de transport adapté municipaux répartis dans tout le Québec afin de favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite. Le MTMDET chapeaute également un projet pilote visant à expérimenter l'usage des aides à la mobilité motorisées (fauteuils roulants motorisés, triporteurs, quadriporteurs) sur les trottoirs, sur certaines routes ainsi que sur les voies cyclables;
  - Le MTMDET offre de l'aide financière susceptible de renforcer la mobilité de la population aînée, dans le cadre du programme de subvention au transport adapté et des programmes de transport collectif. La politique de mobilité durable prévoit d'ailleurs augmenter le soutien financier du gouvernement en transport adapté et revoir les modalités des programmes à ce sujet ainsi que bonifier les programmes d'aide en transport en commun;
  - Le MTMDET demeurera attentif aux attentes en matière de mobilité pour la population aînée et continuera de tenir compte des besoins des clientèles ayant des besoins spécifiques, dont la population aînée, lors de la réalisation de ses projets routiers.

- Action 2 – Favoriser l’amélioration de la sécurité de la population
  - Le MTMDET prévoit la réalisation des projets routiers visant l’amélioration de la sécurité routière de la région, tels que :
    - La voie de contournement de la ville de Rouyn-Noranda, dont la mise en service permettra de retirer du noyau urbain (actuelle route 117) plusieurs milliers de véhicules en transit, y compris quelques centaines de camions (dont plusieurs transportant des matières dangereuses);
    - Le réaménagement de la courbe Brière, située sur la route 117;
    - La construction de quatre carrefours giratoires, dont deux dans le cadre du projet de voie de contournement de la ville de Rouyn-Noranda, un à l’intersection de la route 101 et de l’avenue Davy, à Rouyn-Noranda, et un à l’intersection de la route 117 et de la 3<sup>e</sup> Avenue Ouest, à Val-d’Or;
    - Le réaménagement de trois traverses piétonnes, à Malartic;
    - L’aménagement de bandes rugueuses sur les accotements de la route 117, dans la Réserve faunique de La Vérendrye, afin de diminuer les risques de sortie de route et de collision frontale.
  - Le MTMDET offre également de l’aide financière susceptible de favoriser une mobilité sécuritaire dans le cadre du programme d’aide financière du Fonds de la sécurité routière ainsi que des programmes de voirie locale.

#### **Autres actions ministérielles contribuant à l’OVT**

- Le MTMDET et ses partenaires investiront plus de 187 millions de dollars dans le réseau routier de la région au cours des années 2018-2020. Parmi les travaux visés par cette programmation, on peut citer :
  - La réfection de la chaussée sur la route 111, à l’entrée de la ville d’Amos;
  - La construction de voies de dépassement sur la route 117, dans le secteur de Cadillac, à Rouyn-Noranda;
  - La reconstruction du pont de la rivière Villemontel, sur la route 395, à Sainte-Gertrude-Manneville;
  - La réfection de la chaussée de la route 393, de la limite nord de Rapide-Danseur vers le sud à Duparquet et Rapide-Danseur;
  - L’asphaltage de la route 101, dans le secteur de Montbeillard, à Rouyn-Noranda.
- Le MTMDET poursuivra son accompagnement auprès des Villages-relais de Témiscaming et Duhamel-Ouest ainsi que sur certains sites stratégiques, comme Louvicourt, en vue de l’implantation de bornes de recharge rapide sur leur territoire respectif;
- Le MTMDET poursuivra sa collaboration au Comité SOS 117, regroupant des représentants des Laurentides et de l’Abitibi-Témiscamingue. Ce comité vise à améliorer la circulation et la sécurité entre Sainte-Agathe-des-Monts et Rouyn-Noranda;
- Le Programme de réduction des tarifs aériens vise à faciliter les déplacements des résidents des régions éloignées et isolées en réduisant le coût réel de leurs déplacements par avion. Ce programme sera élargi aux résidents de la région de l’Abitibi-Témiscamingue. À la suite du Sommet sur le transport aérien régional au Québec, qui s’est tenu en février 2018, le programme a été révisé et des sommes supplémentaires ont été annoncées.

## MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

- Secrétariat à la jeunesse
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Secrétariat aux affaires maritimes

### L'offre de service

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'administration publique. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil exécutif.

Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et coordonne la communication gouvernementale. Dans l'exercice de ses fonctions, et par le rôle même qu'il joue au sein de l'administration publique, le Ministère accorde une place importante à l'occupation et la vitalité des régions. Certaines autres responsabilités particulières, notamment en matière de jeunesse, d'affaires autochtones et d'affaires maritimes, vont précisément dans le sens des préoccupations régionales.

Pour répondre aux priorités régionales, le Ministère s'appuie notamment sur les engagements suivants :

#### Stratégie d'action jeunesse 2016-2021

Cette stratégie, sous la responsabilité du Secrétariat à la jeunesse, permet de répondre à l'ensemble des priorités ciblées par les régions en matière de jeunesse. Elle découle de consultations réalisées auprès des jeunes des diverses régions et met en exergue les questions concernant la santé, l'éducation, la citoyenneté, l'emploi et l'entrepreneuriat. Elle favorise la contribution des jeunes aux débats collectifs et valorise leur apport aux solutions à mettre en place pour l'avenir.

À ce titre, le programme Québec volontaire du Secrétariat à la jeunesse soutient les jeunes qui souhaitent s'engager dans un projet d'utilité collective afin de se familiariser avec les notions de solidarité, de collaboration et d'engagement citoyen au bénéfice d'une communauté ou d'une collectivité. Le programme vise à favoriser la mobilité des jeunes en région et à améliorer la connaissance des régions par les jeunes.

#### Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022

Avec ce plan d'action, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires autochtones, le gouvernement accorde une attention prioritaire aux problèmes sociaux et culturels autochtones et réunit, en un seul instrument, les initiatives gouvernementales pertinentes au bénéfice des Premières Nations et des Inuits. Le Plan d'action priorise les initiatives visant à améliorer les services, à promouvoir les cultures et les langues autochtones, à développer le pouvoir d'agir des individus et des collectivités ainsi qu'à favoriser la concertation et la recherche.

#### Stratégie maritime à l'horizon 2030

Cette stratégie, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires maritimes, présente une vision intégrée du développement maritime du Québec. Le Ministère coordonne les actions gouvernementales de ce secteur en

facilitant la concertation entre les partenaires concernés. Cette stratégie vise le développement d'infrastructures maritimes, de pôles logistiques, de zones industrialo-portuaires, de chantiers maritimes québécois et du transport maritime de courte distance, tout en favorisant l'économie circulaire ainsi que l'élaboration et l'adoption de technologies de transport propres et intelligentes.

### **Les réponses particulières aux priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue**

#### **En matière d'affaires autochtones**

##### **Priorité 4**

Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations

- Le ministère du Conseil exécutif, par l'intermédiaire du Secrétariat aux affaires autochtones, entend soutenir les initiatives régionales destinées à favoriser les échanges interculturels entre les populations autochtones et non autochtones, notamment en accompagnant les acteurs régionaux (formation, transfert de connaissances, financement, etc.) pour faciliter la mise en place de nouveaux lieux de dialogue. Le Ministère agira en complémentarité des autres ministères et organismes concernés, conformément au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.



## MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### L'offre de service

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a pour mission d'assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens.

Le MDDELCC offre notamment des services dans la délivrance des autorisations environnementales et des permis. À ce titre, il accompagne tout promoteur et analyse toute demande de projet soumis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Un service d'urgence environnementale est disponible en tout temps, partout au Québec, par l'entremise d'Urgence-Environnement. Le Ministère traite toute plainte à caractère environnemental. De plus, il effectue des analyses environnementales et rédige des avis d'expertise professionnelle et technique en matière d'environnement. Il accompagne des ministères et des organismes (MO) dans leur démarche de développement durable. Par ailleurs, il s'attarde à la production d'information et de documentation concernant l'environnement, les changements climatiques et le développement durable dans le contexte de sa mission.

Le MDDELCC met déjà en œuvre plusieurs actions, à différents niveaux, pour outiller les régions du Québec dans l'atteinte des priorités qu'elles se sont fixées, et ce, en matière de lutte contre les changements climatiques, de développement durable et de protection de l'environnement.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

#### Priorité 4

Dans l'objectif de favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations, le MDDELCC entend :

- Par l'entremise de son Secrétariat aux affaires autochtones, accompagner les acteurs tout au long du processus de consultation des Premières Nations. De plus, le Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique peut s'avérer un outil intéressant pour les professionnels appelés à consulter les populations autochtones. Le MDDELCC assurera, dans les limites de ses compétences, un rôle de conseiller auprès de la région pour répondre à la priorité.

#### Priorité 5

Afin de consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale, le MDDELCC s'engage à :

- Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables ainsi que l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable. Ce travail peut se faire par le biais d'une concertation notamment avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation dans le cadre des activités de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable (TACEDD).

## **Priorité 6**

Dans le but d’agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d’améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population, le MDDELCC peut :

- Examiner la contribution qu’il pourra apporter afin d’appuyer la mise en place d’une initiative régionale.

## MINISTÈRE DU TOURISME

### L'offre de service

Le ministère du Tourisme (MTO) déploie cinq stratégies sectorielles qui visent notamment la création d'emplois et l'accroissement des retombées économiques du tourisme dans toutes les régions du Québec. Ainsi, le Ministère appuie des investissements dans des produits novateurs et originaux, liés aux stratégies de mise en valeur du tourisme nordique (lancée en 2011), du tourisme maritime et nordique (lancées en 2014) et du tourisme de nature et d'aventure et événementiel (lancées en 2017).

Le MTO dispose de plusieurs leviers financiers lui permettant de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux.

Par ailleurs, le MTO reconnaît les ATR comme des partenaires privilégiés dans le développement de l'industrie touristique, dans le respect des particularités régionales et des orientations gouvernementales. Cette reconnaissance s'est traduite par la signature d'ententes de partenariat régional en tourisme 2016-2020 et d'ententes de développement numérique des entreprises touristiques 2018-2020, dans lesquelles le MTO confie divers mandats aux ATR.

De plus, le MTO accompagne et appuie les entreprises touristiques de l'ensemble des régions par l'entremise de ses engagements en matière de main-d'œuvre et d'accueil touristiques ainsi que par ses publications en intelligence d'affaires.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

#### Priorité 2

Afin d'accroître le niveau de qualification et de diplomation de la région, tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu, le MTO rappelle que :

- Les projets d'embauche de consultants en accompagnement relatifs à des services-conseils visant l'adoption de meilleures pratiques d'affaires, le développement des compétences de la main-d'œuvre, l'amélioration de la qualité des services à la clientèle ainsi que le développement d'un nouveau projet ou d'une nouvelle activité peuvent être soumis dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Par ailleurs, cette priorité s'inscrit dans le cadre des engagements rendus publics en avril 2017 par le Ministère pour répondre aux enjeux en matière de main-d'œuvre touristique.

#### Priorité 5

Afin de soutenir la région pour consolider et diversifier la filière touristique régionale, le MTO souligne que :

- Les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;
- À cet égard, le Ministère a adopté cinq stratégies sectorielles au cours des dernières années. Le Ministère poursuivra leur mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches.

## MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

### L'offre de service

La mission du Ministère contribue à la prospérité, à la richesse collective et au développement du Québec :

- En favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- En favorisant l'atteinte de conditions de travail équitables et de relations du travail harmonieuses;
- En privilégiant l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables;
- en soutenant l'action communautaire et bénévole.

De plus, le Ministère a pour mission d'offrir aux citoyens et citoyennes et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet multiservice afin de leur procurer un accès simplifié à des services publics.

Le Ministère fournit ses services à l'ensemble des personnes en emploi ou sans emploi, aux personnes et aux familles dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins, aux entreprises, aux nouveaux parents et aux organismes communautaires.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

#### Priorité 1

La 4<sup>e</sup> révolution industrielle est à nos portes. Celle-ci provoquera une profonde transformation des compétences requises. Des professions existantes seront modifiées, d'autres disparaîtront et de nouvelles seront créées. Dans ce contexte, cette priorité s'inscrit dans la capacité de la région à s'adapter aux changements technologiques du 4.0, et ce, en s'appuyant sur des services Internet et de téléphonie accessibles, performants et abordables.

Pour favoriser et soutenir le service Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région, la Direction régionale de Services Québec de l'Abitibi-Témiscamingue (la Direction régionale) entend de :

- Sensibiliser les entreprises aux conséquences positives que représentent les changements technologiques en réponse aux besoins de main-d'œuvre;
- Soutenir le développement des compétences technologiques et numériques, particulièrement des personnes en emploi.

#### Priorité 2

Afin d'accroître le niveau de qualification et de diplomation, tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu, les interventions de la Direction régionale viseront à :

- Mettre en œuvre une approche concertée pour la détermination des besoins de développement des compétences de la main-d'œuvre;
- Développer une culture de formation continue tant auprès des entreprises que de la main-d'œuvre, particulièrement chez les travailleuses et travailleurs saisonniers;
- Soutenir le rehaussement de la qualification d'une main-d'œuvre possédant des compétences de niveau intermédiaire vers le niveau technique;
- Mettre en œuvre des pratiques reconnues efficaces pour répondre aux besoins de développement de compétences de la main-d'œuvre.

### **Priorité 3**

La Direction régionale entend contribuer à l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants et de nouvelles arrivantes. Les actions posées permettront de :

- Favoriser une approche concertée en attraction;
- Intensifier, en collaboration avec les instances du milieu, les actions en attraction et en recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée et hautement qualifiée extrarégionale et pancanadienne.

### **Priorité 4**

Pour favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations, la Direction régionale veut :

- Soutenir la Stratégie ministérielle d'intégration professionnelle des Premières Nations et des Inuits, notamment par la mise en place de comités régionaux de concertation entre les deux peuples;
- Accentuer l'intervention auprès des petites entreprises des filières priorisées afin de les soutenir dans l'intégration en emploi d'une main-d'œuvre diversifiée;
- Sensibiliser certains partenaires stratégiques pouvant influencer les entreprises à l'apport positif d'une main-d'œuvre diversifiée.

### **Priorité 5**

Afin de consolider et de diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale, les interventions de la Direction régionale viseront à :

- Documenter, en collaboration avec les comités sectoriels de main-d'œuvre et les partenaires concernés, les filières priorisées;
- Intervenir de façon ciblée dans les secteurs prioritaires ciblés;
- Régionaliser la campagne de promotion et de valorisation des métiers et des professions liés aux secteurs prioritaires ciblés;
- Soutenir les projets de création, d'expansion et de transfert des petites et moyennes entreprises de ces filières, par le développement des compétences et par la valorisation de saines pratiques de gestion des ressources humaines, notamment l'intégration en emploi d'une main-d'œuvre diversifiée.

### **Priorité 6**

Pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires et, ainsi, améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population, la Direction régionale compte :

- S'assurer de la diffusion des pratiques gagnantes en gestion des ressources humaines dans les diverses instances de concertation régionales;
- Sensibiliser et conscientiser les entreprises à la mise en œuvre de saines pratiques de gestion des ressources humaines, favorisant ainsi des milieux de travail stimulants et agréables, pour encourager la fidélisation de la main-d'œuvre;
- Soutenir des initiatives locales et régionales, notamment en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre les préjugés, et ce, au moyen d'une entente de délégation du Fonds québécois d'initiatives sociales;
- Systématiser, dès maintenant, l'utilisation du Portrait des pratiques en gestion des ressources humaines dans la foulée de l'approche renouvelée des services aux entreprises.

## SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

### L'offre de service

Présence en région :

- Réserve faunique de La Vérendrye secteur Abitibi;
- Parc national d'Aiguebelle;
- Parc national d'Opémican.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

#### Priorité 1

Favoriser et soutenir la desserte en Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région.

La Sépaq a notamment comme orientation d'accroître son efficacité et son agilité organisationnelles :

- En modernisant l'infrastructure technologique selon les meilleures pratiques;
- En adoptant des outils technologiques innovants pour le client.

#### Priorité 3

Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants.

La Sépaq a notamment comme orientation de favoriser le développement et la mobilisation de ses employés :

- En implantant un programme de développement du leadership;
- En déployant un plan d'engagement interne ayant comme objectif au taux de rétention des nouveaux employés réguliers de 80 % après deux ans;
- En optimisant les programmes d'accueil et d'intégration des nouveaux employés;
- En déployant l'offre globale de formation de manière à mieux représenter la nouvelle vision de la Sépaq. Deux nouveaux programmes par année.

#### Priorité 4

Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations.

La Sépaq a notamment comme orientation d'accroître son leadership en matière de développement durable :

- En établissant des relations durables et mutuellement avantageuses avec les communautés autochtones.

#### Priorité 6

Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population.

La Sépaq a notamment comme orientations :

- D'assurer la conservation du patrimoine naturel et culturel
  - En maintenant la santé des écosystèmes des parcs nationaux;

- En augmentant la concertation avec les acteurs des zones périphériques, notamment par la tenue de rencontres de concertation;
- Par un accroissement de la protection des réserves fauniques;
- En réinvestissant de manière optimale dans l'entretien des actifs de la Sépaq et dans la pérennité du patrimoine naturel et culturel. 2 % de la valeur des actifs seront réinvestis annuellement dans le maintien d'actifs.
- D'accroître son leadership en matière de développement durable
  - En déployant un plan de réduction de l'empreinte environnementale; et
  - En promouvant les réalisations, le savoir-faire et l'expertise scientifique de la Sépaq ainsi que les retombées économiques qu'elle génère.

## SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

### L'offre de service

La Société d'habitation du Québec (SHQ) a pour mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable.

Les actions de la SHQ touchent les ménages, le parc immobilier, l'organisation spatiale des collectivités, le développement de l'habitat et les différents acteurs du milieu de l'habitation. L'intervention de la SHQ s'appuie sur une diversité de moyens pour assurer une réponse adéquate aux besoins de plus en plus variés des citoyens et des régions du Québec.

Le modèle actuel de prestation de services aux citoyens de la SHQ s'appuie sur un réseau bien établi de mandataires déployé sur l'ensemble du territoire. Les mandataires offrent les services de proximité aux citoyens avec le soutien et l'encadrement de la SHQ et sont liés par des ententes de gestion ou par la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8). Les villes et les municipalités régionales de comté sont également des partenaires dans les programmes d'amélioration de l'habitat.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

#### Priorité 3

Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants

#### Priorité 6

Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population

Afin de soutenir une offre de logements de qualité pour attirer et maintenir la population sur le territoire, la SHQ entend :

- Produire et diffuser, d'ici le 31 mars 2019, un portrait régional sur la situation de l'habitation en Abitibi-Témiscamingue;
- Évaluer la possibilité de mettre en œuvre une ou des interventions pour répondre aux enjeux ciblés par la région de l'Abitibi-Témiscamingue.



## MISE EN ŒUVRE ET REDDITION DE COMPTES

Chaque ministère et organisme est responsable de la mise en œuvre des actions inscrites au Plan. Cela étant, un travail de suivi relatif à cette mise en œuvre sera fait par la conférence administrative régionale (CAR) auprès des élus de la région.

Rappelons que la CAR, qui est présidée par la directrice ou le directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a pour mandat de favoriser la concertation entre les ministères et organismes du gouvernement et la cohérence de leur action à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'occupation et de vitalité des territoires. À ce titre, la CAR effectuera un travail additionnel.

Ainsi, à l'intérieur de la marge de manœuvre propre à chaque gestionnaire en faisant partie, la CAR pourra déterminer, en collaboration avec les élus de la région, des actions complémentaires à celles prévues au présent plan. Il revient à chaque CAR de fixer un mécanisme par lequel cette collaboration sera établie.

La CAR constitue donc, plus que jamais, un moyen stratégique de mobilisation et de collaboration de l'appareil gouvernemental en région.

Par ailleurs, toute personne ou tout organisme intéressé à suivre l'évolution de l'occupation et de la vitalité des territoires peut consulter les indicateurs tenus à jour à cette fin sur le site Web de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec. Ils sont accessibles à partir de l'adresse suivante :

[www.mamot.gouv.qc.ca/ovt/indicateurs](http://www.mamot.gouv.qc.ca/ovt/indicateurs)

En matière de reddition de comptes, comme le précise la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3), les ministères et organismes auront à faire le point sur les actions prévues et entreprises dans leur rapport annuel de gestion.

De plus, un bilan de la mise en œuvre de l'occupation et de la vitalité des territoires sera publié chaque année. Ce bilan rassemblera l'information provenant de diverses sources tels les rapports annuels de gestion des ministères et organismes, les CAR, les indicateurs et toute étude complémentaire menée en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

## CONCLUSION

La publication du Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 constitue un autre jalon du chantier de décentralisation amorcé en 2014, chantier en vertu duquel les municipalités se sont vues reconnues comme des gouvernements de proximité et le gouvernement du Québec s'est placé au service des régions.

Avec le Plan gouvernemental, les ministères et organismes prévoient mettre en œuvre au cours des deux prochaines années plusieurs actions en vue de répondre aux priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Ils auront également à en rendre compte.

Parallèlement, les élus de la région appuieront financièrement des projets de développement en lien avec ces mêmes priorités grâce au Fonds d'appui au rayonnement des régions. Ce fonds bénéficiera, à l'échelle du Québec, d'une enveloppe de 45 millions de dollars en 2018-2019 et de 60 millions de dollars en 2019-2020.

Finalement, les élus de la région de l'Abitibi-Témiscamingue auront la possibilité de revoir leurs priorités en 2019, pavant la voie à une nouvelle édition du plan gouvernemental dès 2020.

Pour en connaître davantage sur l'occupation et la vitalité des territoires, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

[www.mamot.gouv.qc.ca/ovt](http://www.mamot.gouv.qc.ca/ovt)

## ANNEXE

### SYNTHÈSE DE LA RÉPARTITION DES RÉPONSES PROPOSÉES PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES SELON LES PRIORITÉS DE LA RÉGION

	P1	P2	P3	P4	P5	P6	Autre <sup>2</sup>
CSPQ <sup>1</sup>							
HQ					X		
IQ					X		
MCC		X	X	X	X	X	
MF						X	
MJQ						X	
MSSS						X	X
MSP		X		X		X	
MAPAQ		X			X		
MESI	X	X			X		
MEES		X	X	X		X	
MERN				X	X		
MIDI			X				
MAMOT				X		X	
MFFP					X		
MTMDET						X	X
MCE				X			
MDDELCC				X	X	X	
MTO		X			X		
MTESS	X	X	X	X	X	X	
Sépaq	X		X	X		X	
SHQ			X			X	

<sup>1</sup> Certains ministères et organismes ne présentent pas d'actions directement en lien avec les priorités de la région, mais proposent tout de même une offre de service s'adressant à celle-ci.

<sup>2</sup> Certains ministères et organismes proposent à la région des actions qui ne sont pas reliées à des priorités. Ces actions sont répertoriées dans la catégorie « autre ».





